

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/04/2021 au 30/04/2021

Nº Cesu employeur : X2891587490004
 MADAME ELISABETH GILLET
 8 R DE VARIZE
 75016 PARIS

MADAME SANDRINE JACOUEN
 70 BD ARAGO
 75013 PARIS

Document à conserver sans limitation de durée

Nº Cesu salariée	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000000839363	Emploi familial	97.00Z	274097511414741

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	189,72 x 2,900 % = 5,50	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	189,72 x 6,800 % = 12,90	
MALADIE		193,10 x 13,000 % = 25,10
VIEILLESSE	193,10 x 7,300 % = 14,09	193,10 x 10,450 % = 20,18
ALLOC. FAMILIALES		193,10 x 5,250 % = 10,14
ACCIDENT DU TRAVAIL		193,10 x 1,900 % = 3,67
FNAL		193,10 x 0,100 % = 0,19
CFP		193,10 x 0,550 % = 1,06
CSA		193,10 x 0,300 % = 0,58
CDS		193,10 x 0,016 % = 0,03
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	193,10 x 4,790 % = 9,25	193,10 x 5,230 % = 10,10
IRCEM PREVOYANCE	193,10 x 0,700 % = 1,35	193,10 x 0,960 % = 1,85
POLE EMPLOI		193,10 x 4,050 % = 7,82
TOTAL DES COTISATIONS	43,09	80,72

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) :	155,50 €	Net à payer avant impôt sur le revenu:
150,00 € Comportant 10 % au titre des congés payés		

Impôt sur le revenu	Base Taux personnalisé / taux non personnalisé Impôt sur le revenu prélevé à la source	: 155,50 € 0,00 % 0,00 €	Net payé en euros Date de paiement de la rémunération	: 150,00 € 30/04/2021
---------------------	--	--------------------------------	--	--------------------------

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 7579271 enregistrée le 03/05/2021

Nombre d'heures travaillées:	5	Salaire horaire net (heures normales) :	30,00 €
		Base de calcul des cotisations :	Salaire réel
		Salaire brut :	193,10 €
		Assiette des cotisations :	193,10 €

Centre national Cesu

42961 St-Etienne Cedex 9

www.cesu.urssaf.fr

Convention collective nationale des salariés du particulier employeur ou à défaut dispositions légales prévues par le code du travail.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et mise à jour par le RGPD du Parlement Européen du 27 avril 2016 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés s'applique aux données personnelles de ce formulaire.

Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme.

Retrouver le détail de la politique de confidentialité sur www.cesu.urssaf.fr.Adresse de contact : informatiqueetlibertes.rhone-alpes@urssaf.fr

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/05/2021 au 31/05/2021

Nº Cesu employeur : X2891587490004
 MADAME ELISABETH GILLET
 8 R DE VARIZE
 75016 PARIS

MADAME SANDRINE JACOUEN
 70 BD ARAGO
 75013 PARIS

Document à conserver sans limitation de durée

Nº Cesu salariée	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000000839363	Emploi familial	97.00Z	274097511414741

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	303,55 x 2,900 % = 8,81	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	303,55 x 6,800 % = 20,64	
MALADIE		308,96 x 13,000 % = 40,16
VIEILLESSE	308,96 x 7,300 % = 22,56	308,96 x 10,450 % = 32,29
ALLOC. FAMILIALES		308,96 x 5,250 % = 16,22
ACCIDENT DU TRAVAIL		308,96 x 1,900 % = 5,87
FNAL		308,96 x 0,100 % = 0,31
CFP		308,96 x 0,550 % = 1,70
CSA		308,96 x 0,300 % = 0,93
CDS		308,96 x 0,016 % = 0,05
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	308,96 x 4,790 % = 14,80	308,96 x 5,230 % = 16,16
IRCEM PREVOYANCE	308,96 x 0,700 % = 2,16	308,96 x 0,960 % = 2,97
POLE EMPLOI		308,96 x 4,050 % = 12,51
TOTAL DES COTISATIONS	68,97	129,17

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) :	248,81 €	Net à payer avant impôt sur le revenu:
240,00 € Comportant 10 % au titre des congés payés		

Impôt sur le revenu	Base Taux personnalisé / taux non personnalisé Impôt sur le revenu prélevé à la source	: 248,81 € 0,00 % 0,00 €	Net payé en euros Date de paiement de la rémunération	: 240,00 € 31/05/2021
---------------------	--	--------------------------------	--	--------------------------

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 7034669 enregistrée le 31/05/2021

Nombre d'heures travaillées:	8	Salaire horaire net (heures normales) :	30,00 €
		Base de calcul des cotisations :	Salaire réel
		Salaire brut :	308,96 €
		Assiette des cotisations :	308,96 €

Urssaf service Cesu

42961 St-Etienne Cedex 9

www.cesu.urssaf.fr

Convention collective nationale des salariés du particulier employeur ou à défaut dispositions légales prévues par le code du travail.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et mise à jour par le RGPD du Parlement Européen du 27 avril 2016 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés s'applique aux données personnelles de ce formulaire.

Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme.

Retrouver le détail de la politique de confidentialité sur www.cesu.urssaf.fr.Adresse de contact : informatiqueetlibertes.rhone-alpes@urssaf.fr

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/06/2021 au 30/06/2021

Nº Cesu employeur : X2891587490004
 MADAME ELISABETH GILLET
 8 R DE VARIZE
 75016 PARIS

MADAME SANDRINE JACOUEN
 70 BD ARAGO
 75013 PARIS

Document à conserver sans limitation de durée

Nº Cesu salariée	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000000839363	Emploi familial	97.00Z	274097511414741

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	265,61 x 2,900 % = 7,70	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	265,61 x 6,800 % = 18,06	
MALADIE		270,34 x 13,000 % = 35,14
VIEILLESSE	270,34 x 7,300 % = 19,73	270,34 x 10,450 % = 28,25
ALLOC. FAMILIALES		270,34 x 5,250 % = 14,19
ACCIDENT DU TRAVAIL		270,34 x 1,900 % = 5,14
FNAL		270,34 x 0,100 % = 0,27
CFP		270,34 x 0,550 % = 1,49
CSA		270,34 x 0,300 % = 0,81
CDS		270,34 x 0,016 % = 0,04
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	270,34 x 4,790 % = 12,94	270,34 x 5,230 % = 14,14
IRCEM PREVOYANCE	270,34 x 0,700 % = 1,89	270,34 x 0,960 % = 2,60
POLE EMPLOI		270,34 x 4,050 % = 10,95
TOTAL DES COTISATIONS	60,32	113,02

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) :	217,70 €	Net à payer avant impôt sur le revenu:
210,00 € Comportant 10 % au titre des congés payés		

Impôt sur le revenu	Base Taux personnalisé / taux non personnalisé Impôt sur le revenu prélevé à la source	: 217,70 € 0,00 % 0,00 €	Net payé en euros Date de paiement de la rémunération	: 210,00 € 30/06/2021
---------------------	--	--------------------------------	--	--------------------------

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 9418160 enregistrée le 03/07/2021

Nombre d'heures travaillées:	7	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	270,34 €
		Assiette des cotisations	:	270,34 €

Centre national Cesu

42961 St-Etienne Cedex 9

www.cesu.urssaf.fr

Convention collective nationale des salariés du particulier employeur ou à défaut dispositions légales prévues par le code du travail.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et mise à jour par le RGPD du Parlement Européen du 27 avril 2016 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés s'applique aux données personnelles de ce formulaire.

Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme.

Retrouver le détail de la politique de confidentialité sur www.cesu.urssaf.fr.Adresse de contact : informatiqueetlibertes.rhone-alpes@urssaf.fr